

Conditions générales de service

☐ Inscription

- Toute inscription doit être faite à l'aide du présent bulletin.
- Seule la réception par l'organisateur d'un bulletin d'inscription rend effective l'inscription à une session.
- En cas d'insuffisance d'inscriptions, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la session.
- Les lieux et les dates des formations ne sont pas contractuels.
- En fonction du nombre et de la provenance des inscrits, de la gestion des salles, l'organisateur pourra convoquer les participants à une autre date ou à un autre lieu.
- Toute inscription est soumise aux présentes conditions qui prévalent sur toute autre condition sauf dérogation formelle et expresse de la part de l'organisateur.

☐ Règlement

- Tous nos prix sont indiqués hors taxes, ils seront majorés du taux de TVA en vigueur.
- Nos tarifs sont forfaitaires. Tout stage ou cycle commencé est dû en entier.
- Le règlement de la participation stagiaire s'effectue à réception de la facture, conformément aux modalités rappelées sur celle-ci.
- En cas de désistement au moins 3 semaines avant le début de la formation, le règlement de la participation stagiaire ne sera pas facturé à l'adhérent. Passé ce délai, cette participation stagiaire sera facturée.
- Un adhérent non éligible à VIVEA, mais qui se serait inscrit en tant qu'exploitant, ne permet pas de mobiliser de financement VIVEA pour celui-ci. Le montant non perçu auprès de VIVEA sera donc facturé à l'adhérent.
- Un adhérent ne suivant pas une formation dans sa totalité se verra facturer la totalité du coût de la formation majorée de l'éventuelle non prise en charge de VIVEA.
- Les frais de déplacement et de restauration sont à la charge des stagiaires.
- Les repas ne sont pas compris dans le prix du stage.
- Lorsque l'organisateur aura avancé le coût des repas des stagiaires, il majorera le prix du stage du montant desdits repas.

☐ Convocation

- Pour participer à une session, il faut avoir été invité.
- L'invitation est réalisée par l'envoi d'un courrier nominatif à l'adresse indiquée sur le bulletin d'inscription. Cette invitation sera envoyée au minimum 5 jours ouvrés avant le début de la formation.
- En cas d'annulation de la formation, les participants seront avertis au minimum 3 jours avant le début de la formation, sauf cas de force majeure.